



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ VANILIN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	VANILIN
Numéro du produit	46145
Synonymes; marques commerciales	VANILLIN EU ORIGIN, VANILLIN XTL JBN, RHOVANIL, VANILLIN JULAN, RHOVANIL NATURAL, ESSENTIAL VANILLIN, RHOVANIL NATURAL CW, VANILLIN FCC ZH
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie Agro-Alimentaire Flavouring Fragrance
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	46145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	204-465-2
-----------	-----------

VANILIN

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	VANILIN
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

VANILIN

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

VANILIN

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Eviter la formation et la dispersion de poussières. Manipuler sous gaz inerte. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de l'humidité. Prévoir une ventilation suffisante.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Eviter le contact avec les bases.
--------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
PNEC	- eau douce; 0.118 mg/l - eau de mer; 0.0118 mg/l - Sédiments (eau douce); 58.22 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 5.822 mg/kg - Sol; 11.54 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.
--	--

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
--------------------------------------	--

Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
-----------------------------	--

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
--	--

VANILIN

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P3. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre cristalline.
Couleur	Blanc. à Jaune.
Odeur	Vanille.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 4.3 (1%)
Point de fusion	78 - 83°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 170°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	> 153°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.0029 hPa @ 25°C
Densité de vapeur	5.3
Densité relative	1.0 - 1.06 @ 20°C
Densité apparente	~600 kg/m ³
Solubilité(s)	9 g/l eau @ 25°C Soluble dans les matériaux suivants: Ethanol. Méthanol. Ether.
Coefficient de partage	log Pow: 1.17-1.23
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.

VANILIN

Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Aucune information disponible.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	152.15
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne polymérisera pas.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la formation et la dispersion de poussières. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Bases fortes. Aluminium.
-------------------------------	--------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	3 300,0
---	---------

Espèces	Rat
----------------	-----

Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ > 3300 mg/kg, Orale, Rat OECD 401
--	--

ETA orale (mg/kg)	3 300,0
--------------------------	---------

Toxicité aiguë - cutanée

VANILIN

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif. Souris

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 57 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

VANILIN

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 36.8 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heure: 120 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOEC, 72 heures: 47 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	NOEC, : 100 mg/l, OECD 301C

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 5.9 - 10 mg/l, Daphnia magna
--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

Biodégradation	- Dégradation 97-100%: 14 jours OECD 301C
-----------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
-------------------------------------	--------------------------------------

Coefficient de partage	log Pow: 1.17-1.23
-------------------------------	--------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Légèrement soluble dans l'eau.
-----------------	--------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.
-------------------------------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

VANILIN

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

VANILIN

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. Kow: Coefficient de partage octanol-eau. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978. cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë. FBC: Facteur de bioconcentration. DBO: Demande biochimique en oxygène. CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé. LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. LOEC: Concentration efficace la plus faible observée. DMEL: Dose dérivée avec effet minimum. LE50: limite d'exposition 50 hPa: Hektopaskal LL50: Lethal Chargement cinquante OCDE: Organisation de coopération et de développement économique POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP Stations d'épuration COV: Composés organiques volatils
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	16/09/2019

VANILIN

Numéro de version	4.000
Remplace la date	13/06/2019
Numéro de FDS	46145
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Signature	Lisa Bland



Scénario d'exposition Use as an intermediate

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Vanillin
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--------------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Solide, empoussièrement moyen
Pression de la vapeur	0.003 hPa @ 25°C
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

, Valeur limite de rejet direct dans l'air 45 kg/jour:

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 40 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Use as an intermediate

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:30
Débit de l'eau réceptrice de surface: 58000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Efficacité de séparation (total): 62.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièrement moyen

Pression de la vapeur 0.003 hPa @ 25°C

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Temps d'application: 15 minutes

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

Use as an intermediate

exposition environnementale STP: Exposition 2.15 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.22
eau douce: Exposition 0.0716 mg/l, PNEC 0.118 mg/l, RCR 0.61
sédiment d'eau douce: Exposition 35.3 mg/kg, PNEC 58.22 mg/kg, RCR 0.61

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad $RCR > 1$), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.



Scénario d'exposition Use in formulation, compounding step

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Vanillin
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in formulation, compounding step
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
--	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
-------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Solide, empoussièrément moyen
Pression de la vapeur	0.003 hPa @ 25°C
Informations sur la concentration	Concentration de la substance dans le produit: 5%

quantités utilisées

, Valeur limite de rejet direct dans l'air 4.34 kg/jour:

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Use in formulation, compounding step

Dilution

Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
 Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)

Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)

Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
 Efficacité de séparation (total): 62.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièrement moyen

Pression de la vapeur 0.003 hPa @ 25°C

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 Temps d'application: 15 minutes

PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Temps d'application: 60 minutes

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Use in formulation, compounding step

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale STP: Exposition 0.208 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.021
eau douce: Exposition 0.0209 mg/l, PNEC 0.118 mg/l, RCR 0.18
sédiment d'eau douce: Exposition 10.3 mg/kg, PNEC 58.22 mg/kg, RCR 0.18

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad $RCR > 1$), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.



Scénario d'exposition Use in formulation, final product

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Vanillin
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in formulation, final product
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
--	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Pression de la vapeur	0.003 hPa @ 25°C
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 5 %. Concentration de la substance dans le produit: 1%

quantités utilisées

, Valeur limite de rejet direct dans l'air 4.34 kg/jour:

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour
----------	---

Use in formulation, final product

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Efficacité de séparation (total): 62.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide Mélange , ou: Liquide Mélange

Pression de la vapeur 0.003 hPa @ 25°C

Informations sur la concentration Concentration maximale après dilution: 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Temps d'application: 60 minutes

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale STP: Exposition 0.208 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.021
eau douce: Exposition 0.0209 mg/l, PNEC 0.118 mg/l, RCR 0.18
sédiment d'eau douce: Exposition 10.3 mg/kg, PNEC 58.22 mg/kg, RCR 0.18

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Use in formulation, final product

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad $RCR > 1$), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.



Scénario d'exposition

Consumer use, final product, Cosmetics, personal care products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Vanillin
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer use, final product, Cosmetics, personal care products
Catégories de produit chimique [PC]:	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.
	Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.
	Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Consumer use, final product, Cosmetics, personal care products

Conformément à l'article 14 (2a-f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, une estimation de l'exposition professionnelle et une description du risque ne sont pas exigés, si la concentration de la substance dans la préparation est inférieure à ... %.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Conformément à l'article 14 (2a-f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, une estimation de l'exposition professionnelle et une description du risque ne sont pas exigés, si la concentration de la substance dans la préparation est inférieure à ... %.



Scénario d'exposition

Consumer use, final product, Washing and cleaning products (including solvent based products)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Vanillin
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119516040-60-XXXX
Numéro CAS	121-33-5
Numéro CE	204-465-2
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer use, final product, Washing and cleaning products (including solvent based products)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.
	Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.
	Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Consumer use, final product, Washing and cleaning products (including solvent based products)

Conformément à l'article 14 (2a-f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, une estimation de l'exposition professionnelle et une description du risque ne sont pas exigés, si la concentration de la substance dans la préparation est inférieure à ... %.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Conformément à l'article 14 (2a-f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, une estimation de l'exposition professionnelle et une description du risque ne sont pas exigés, si la concentration de la substance dans la préparation est inférieure à ... %.